

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age  
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

04 13 31 30 31

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

**OBJET : Aide financière pour l'exercice 2019 à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) public " Le Lac " situé sur la commune d'Arles.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Le Lac », situé sur la commune d'Arles, est un établissement public géré par le centre hospitalier d'Arles. La présidence du conseil d'administration est ainsi assurée par le maire de la commune Hervé Schiavetti, et la direction de l'établissement par Laurent Donadille.

L'établissement a connu lors de l'épisode caniculaire de 2018 de grandes difficultés avec des températures très élevées dans les chambres. Or les personnes âgées souffrent plus que les autres de la chaleur excessive et sont particulièrement exposées au risque de déshydratation. Il est donc indispensable que la structure réalise des travaux de manière à accompagner dans de bonnes conditions ses résidents lors de périodes de fortes chaleurs. De plus, cela améliorera les conditions de travail des salariés, fortement mobilisés lors de ces épisodes caniculaires.

La direction de l'établissement prévoit ainsi des travaux d'isolation et de climatisation pour un montant global de 821 163 €TTC. Ces travaux consistent à remplacer l'ensemble des menuiseries extérieures, à reprendre l'isolation de la toiture terrasse et à consolider et améliorer la climatisation existante.

Le Conseil départemental est sollicité pour participer au financement de ces travaux à hauteur de 42 %, soit 346 837 €TTC. Des financements complémentaires ont été sollicités auprès de l'agence régionale de santé et du conseil régional.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

